





FICHE DE DEMANDE DE PRIME À L'OBTENTION

- **□** du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)
- ☐ du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)

		-
IDEN	TIFICATION DU BÉNÉFIC	CIAIRE
NOM de naissance :	Sexe :	Pays :
 □ Activité professionnelle □ Sans activité professionn □ Chômage □ Autre situation (à renseignement 	gner)	prenti) (si le bénéficiaire est mineur)
Demandeur de l'aide	N°1	N°2
NOM	IN I	IN Z
Prénom		
N° Rue		
Complément d'adresse		
Code postal		
Commune		
Téléphone		
Adresse électronique		
<u> </u>	ataire 🗖 Marié (e)	☐ Pacsé (e)
Séparé (e), divorcé(e), veuf (ve) depuis le		☐ Vie maritale

Les aides sont attribuée:	s en fonction du quotient familial de la personne ou de la famille, inférieur
à 1050 €.	
Le quotient familial corr	espond au revenu fiscal de référence divisé par les 12 mois de l'année auquel ent les prestations familiales mensuelles et revenu de solidarité active le tout parts fiscales.
	iscal de Référence divisé par 12 (+ éventuellement les prestations familiales es et revenu de solidarité active)
	Nombre de parts fiscales
La prime à l'obtention se	era d'un montant maximum de 150 €.
RENSEIGNE	MENTS CONCERNANT L'ORGANISME DE FORMATION
Adresse:	
Déclaration sur l'honne cette demande sont exa	ur : Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur acts.
Le	Signature :

CONDITIONS À REMPLIR

- être âgé de 17 ans (révolus au 1^{er} jour de la formation générale) à 26 ans pour le BAFA ou de 21 ans (révolus au 1^{er} jour de la formation générale) à 26 ans pour le BAFD,
- avoir sa résidence principale dans le Var,
- si le bénéficiaire est mineur ou majeur rattaché au foyer fiscal : les ressources familiales doivent représenter un quotient familial inférieur à 1050 €
- si le bénéficiaire est majeur et détaché du foyer fiscal : ses ressources doivent représenter un quotient familial inférieur à 1050 €
- l'organisme de formation devra être habilité par la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale,
- avoir obtenu son diplôme à compter du 1^{er} avril 2016,
- transmettre le dossier complet accompagné de toutes les pièces justificatives, (voir la liste en annexe 1) au plus tard 2 mois après l'obtention du diplôme.
- Après instruction du dossier et en cas d'accord, le versement de cette prime sera effectué directement au jeune, ou à sa famille en cas de jeune mineur, ayant obtenu le BAFA ou le BAFD depuis moins de deux mois.

Condition particulière au BAFD:

Être titulaire :

- soit du BAFA
- soit d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation, figurant à l'article 2 de l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme. Dans ce cas, il est nécessaire de justifier, dans les deux ans précédant l'inscription, de deux expériences d'animation d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueils collectifs de mineurs.

Le dossier de demande d'aide devra être retourné par voie postale ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

Département du Var
Direction des Sports et de la Jeunesse
Aides personnalisées
Bt L'Hélianthe
rue Emile Ollivier
83000 TOULON
ou

varjeunesse_aides@var.fr

Simulation de calcul de l'aide potentielle sur le site internet : www.var.fr/varjeunesse-aides

LE VAR, ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



Département du Var Direction des Sports et de la Jeunesse Aides personnalisées Bt L'Hélianthe - rue Emile Ollivier 83000 TOULON varjeunesse_aides@var.fr